

# CONFÉRENCES ILLUSTRÉES

SUR

LA CAVALERIE

DES

## ARMÉES FRANÇAISES & ÉTRANGÈRES

EN ROUTE

EN CANTONNEMENT, AU BIVOUAC

ET EN GARNISON

---

### CONSEILS & APERCUS HIPPIQUES

*aux Officiers montés des Armées*

---

CONFÉRENCES AGRICOLES  
AUX SOLDATS

CONFÉRENCES DE MARÉCHALERIE  
EN 7 CONSEILS

**La Ferrure rationnelle dans l'Armée française**

*(Recommandée aux Éleveurs et Propriétaires de chevaux.)*

CONSEILS PRATIQUES

PAR

**E. AUREGGIO**

Vétérinaire principal de 1<sup>re</sup> classe, Directeur des 2<sup>me</sup> et 8<sup>me</sup> ressorts, à Lyon.

Officier de la Légion d'honneur,

Officier de l'Instruction publique, Officier du Mérite agricole.

Titulaire d'une Médaille d'honneur pour actes de sauvetages, et de plusieurs ordres étrangers.



QUATRIÈME ÉDITION

---



**E. AUREGGIO**

Vétérinaire principal de 1<sup>re</sup> classe, Directeur du service vétérinaire  
des 8<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> corps d'armée.

*L'Irlandais*. A côté du cheval de chasse anglais, se place l'Irlandais qui, avec moins de sang s'est mieux conservé. Moins grand que le hunter il est spécial pour la chasse.

Les Anglais n'admettent en fait de race de pur sang, que celle qu'ils ont créée.

En France on a été plus large et plus logique et on a admis les races de pur sang suivantes qui représentent les types supérieurs :

- 1<sup>o</sup> Race de pur sang anglais ;
- 2<sup>o</sup> Race de pur sang arabe ;
- 3<sup>o</sup> Race de pur sang anglo-arabe ;
- 4<sup>o</sup> Race de pur sang barbe.

Derrière viennent se ranger les types d'un ordre secondaire, issus des premiers, à la suite de croisements avec des bêtes communes, ou améliorées par une sélection et des soins bien entendus.

Ils forment ce que l'on nomme :

1<sup>o</sup> Les races de demi-sang, telle que la race anglo-normande, la race anglo-arabe, etc.

2<sup>o</sup> Les races pures ou indigènes, telle que les races boulonnaise, percheronne, bretonne, etc.

*Demi-sang* (1). Le demi-sang est le produit d'un cheval de pur sang avec un individu de race commune.

Exemple : l'anglo-normand.

*Cheval normand*. On ne trouvait en Normandie jusqu'au commencement de ce siècle que des chevaux de la race germanique introduits jadis par les envahisseurs, venus des bords de

---

(1) Le traité d'hippologie des vétérinaires militaires Jacoulet et Chomel donnera au chapitre des Races et aptitudes chevalines, des photographies de beaux types de pur sang, de demi-sang et des chevaux irlandais en service à l'École d'Application de Cavalerie de Saumur. (Librairie Milon à Saumur).

### Caractères différentiels du barbe et de l'arabe.

#### ÉTALON ARABE (fig. 5).

Grand air de distinction dans l'ensemble, tête carrée, chanfrein large et droit, yeux vifs, oreilles petites, encolure légère, bien greffée, peu chargée de crins fins et soyeux, garrot bien sorti, parfois un peu gras, dessus large, un peu infléchi, croupe puissante horizontale, hanche oblique, queue attachée haut, bien portée, articulations larges, membres fins et secs.

#### ÉTALON BARBE (fig. 4).

Tête un peu chargée en ganaches, œil couvert, crâne large, front et chanfrein busqués, oreilles plus longues que chez le syrien, encolure plus forte, ligne de dessus tranchante, croupe oblique ou ronde, hanches saillantes ou noyées, cul de poule, queue attachée bas tombant entre les fesses, forte membrure, tendons moins bien détachés que chez l'arabe, crins plus abondants et moins fins.

« Le cheval barbe est celui que montaient les cavaliers numides « qui furent pour les Romains de si rudes adversaires. »

La circulaire ministérielle du 14 mai 1900 interdit aux officiers remontés à titre gratuit ou par abonnement d'emmener aux manœuvres des chevaux âgés de moins de sept ans ; exception est faite pour les chevaux de pur-sang qui peuvent être emmenés aux manœuvres s'ils ont atteint l'âge de six ans.

La circulaire ministérielle du 14 août 1900 autorise les officiers à emmener aux manœuvres les chevaux de pur-sang anglais, anglo-arabes et de race barbe ou arabe, détenus à titre gratuit ou par abonnement, âgés de six ans et au-dessus.

Cette circulaire spécifie que :

« Par l'expression de chevaux de pur-sang, il faut entendre non seulement les chevaux de pur-sang anglais mais aussi les pur-sang anglo-arabes, et les chevaux de race barbe et arabe. »

Il découle de ces sages prescriptions que le cheval de pur-sang acheté à deux ans et demi restera inutilisable pour les manœuvres jusqu'à l'âge de six ans.

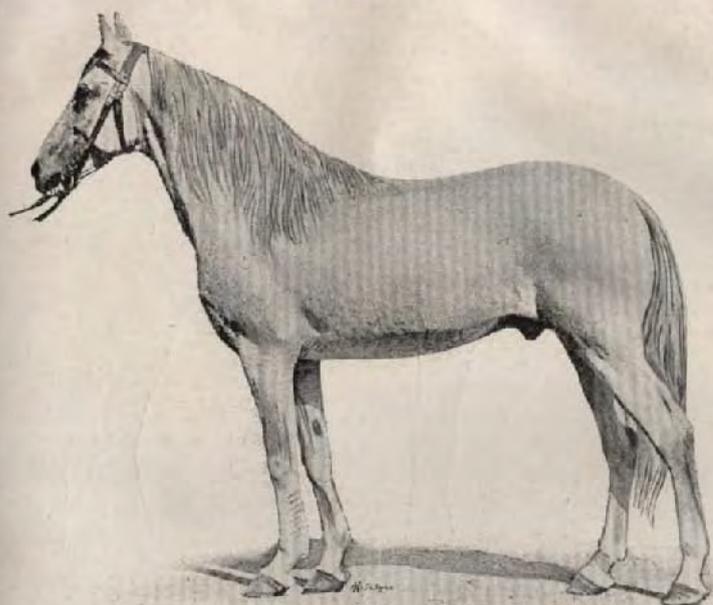


Fig. 4. — Étalon barbe (feu arabe sur les tendons).



Fig. 5. — Étalon arabe.